



Charte d'utilisation

Crédosol© est un *mécanisme financier, en partenariat avec les banques du territoire, permettant de faciliter l'investissement des ménages dans un chauffe-eau solaire. Par le biais d'un crédit à la consommation facilité, l'installation d'un chauffe-eau solaire devient accessible au plus grand nombre.*

Le détail du mécanisme

Le manque de liquidité des particuliers a été identifié comme le principal frein à l'achat d'un chauffe-eau solaire. Les professionnels du solaire et les banques partenaires (BNC, BCI, Société Générale et BNP Paribas) ont convenu qu'il était pertinent de développer un mécanisme financier simple pour lisser cet investissement. Crédosol© permet aux particuliers, propriétaire de leur habitation, de bénéficier d'une ligne de crédit spécifique avec plusieurs avantages :

- Taux préférentiel par rapport aux offres du marché
- Montant de l'emprunt qui peut être inférieur aux autres prêts
- Période de remboursement jusqu'à 7 ans selon les banques
- Traitement de la demande de crédit simplifié grâce à un système de guichet unique
- Délai d'acceptation très court pour les demandes de prêt des clients

Crédosol© un mécanisme de financement simple et rapide, rendant cet équipement très accessible à toute personne titulaire d'un compte bancaire.

Qui peut bénéficier de Crédosol© ?

Toute entreprise labellisée Calsol© à la possibilité de faire bénéficier leurs clients du mécanisme de financement Crédosol©.

Le recours au label est une démarche volontaire du professionnel afin de garantir la qualité des installations solaires.

La labellisation est un moyen pour l'entreprise de mettre en valeur ses capacités, ses moyens et ses compétences techniques. Calsol© permet d'améliorer la visibilité de l'entreprise et de valoriser son professionnalisme au service du client. L'engagement dans cette démarche qualité, est un repère fiable pour les particuliers qui souhaitent mettre en place un système utilisant les énergies renouvelables au sein de leur habitation.

Le label de qualité CALSOL©, a été élaboré dans le cadre de l'association COTSOL. Les installateurs et distributeurs de chauffe-eau solaire doivent justifier de qualifications et de formations spécifiques. La Charte CALSOL©, est un engagement en 14 points qualitatifs à respecter pour toute entreprise adhérente.

Crédosol© et Calsol© sont des noms commerciaux dont l'usage doit être préalablement validé par le « Comité Technique du Solaire » (COTSOL), en tant qu'association responsable de la promotion des sigles de qualité pour les filières solaires.